



ASSEMBLÉE COMMUNALE 11 DÉCEMBRE 2017

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, syndic

Présences : 67 personnes, dont 64 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 33

Scrutateurs : Madame Anita Birbaum, Messieurs Didier Mossu, Lionel Chapuis et Patrice Magnin

Monsieur Stéphane Sudan ouvre l'Assemblée dont le sujet principal est l'approbation des budgets 2018 du foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse en outre Mesdames Alexandra Pinget et Marie-Pierre RoCHAT, conseillères paroissiales, ainsi que Monsieur Jacques Genoud.

Madame Stéphanie Sudan, secrétaire communale en remplacement, rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELCo), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Madame Christiane Oberson, caissière communale, ainsi que des nouveaux citoyens, Madame Christelle Mossu et Monsieur Thibault Scherly, qui fêteront leur 18^e anniversaire après l'Assemblée.

CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 47 du 24 novembre 2017, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public.

L'ordre du jour est le suivant :

1 Procès-verbal de l'Assemblée du 29 mai 2017 ; ne sera pas lu, étant publié dans *La Vie Brocoise* n° 04/2017 et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du secrétariat communal.

2 Promotions civiques

3 Budgets 2018 - Rapports de la commission financière

3.1 Foyer « La Rose des Vents »

3.1.1 Fonctionnement

3.1.2 Investissement

- Acquisition d'une voiture aménagée « handicapé » : CHF 50'000

3.2 Commune de Broc

3.2.1 Fonctionnement

3.2.2 Investissements

- Réalisation d'un giratoire au carrefour de la rue du Prieuré / rte des Marches : CHF 800'000
- Achat d'une balayeuse : CHF 170'000

3.2.3 Planification financière 2018 - 2022

4 Élection d'un membre au sein de la commission d'aménagement

5 Divers



La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance a lieu selon l'ordre du jour proposé.

1. PROCÈS-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mai 2017 ne sera pas lu, étant publié dans *La Vie Brocoise* n° 04/2017 ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. PROMOTIONS CIVIQUES

Selon une tradition instaurée en 1971, Monsieur le Syndic a le plaisir d'accueillir pour la 46^e fois les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens au sein de cette Assemblée et de marquer ainsi officiellement l'accès à la majorité civique de 32 jeunes Brocois nés en 1999. Parmi ces jeunes gens se trouvent leurs contemporains étrangers qui pourront également s'exprimer sur le plan communal.

Monsieur le Syndic leur adresse quelques mots, au nom de la collectivité :

« *Chères nouvelles citoyennes, Chers nouveaux citoyens,*

Vous êtes donc nés en 1999 et sans le savoir, vous avez contribué cette année-là à faire passer la population mondiale au-delà de la barre des 6 milliards d'êtres humains.

Adios Peseta, Auf Wiedersehen Deutschmark, Ciao Lire et Adeus Escudos ! Nos voisins européens comptent dès le 1^{er} janvier en Euro...

Plus près de chez nous, un Fribourgeois, Joseph Deiss accédait au Conseil fédéral et aménageait les prémices d'une délégation fribourgeoise dorée dans la Berne fédérale, ponctuée cette année 2017 par deux Fribourgeois aux plus hautes fonctions de notre pays.

Pour ma part, je me souviens particulièrement de notre camp de ski écourté à la Lécherette avec un invité tempétueux nommé Lothar qui avait ravagé la région et notre village.

Le football romand était à la fête... étonnant non ? avec le Lausanne-Sport champion suisse pour la 5^e fois.

L'arc lémanique était donc à la fête, avec en plus celle des Vignerons à Vevey, avec une forte délégation brocoise.

Pour terminer cette petite rétrospective, vous pouvez vous réjouir de vos futurs anniversaires et fêtes de famille si vos parents, prévoyants, ont acheté... et gardé quelques crus de cette année 1999, classée exceptionnelle dans de nombreuses appellations...

Je tiens, chers Jeunes, au nom de tout le Conseil communal et de la population brocoise, à vous adresser nos plus vives félicitations pour cette promotion. Vous avez maintenant atteint l'âge où vous pourrez, avec le droit de vote communal, cantonal et fédéral, exprimer votre avis, vous prononcer personnellement et librement sur des objets soumis au peuple et vous intéresser à la vie politique et aux institutions de votre région.

Lorsque l'on parle de droit, il y a souvent des devoirs qui vont de pair.



Votre premier devoir de citoyenne et de citoyen sera d'en faire usage. Ne soyez pas passifs, prenez les choses en main, intervenez en votant sur des objets intéressant la collectivité, votre entourage et votre avenir.

Soyez donc actifs, sachez tirer votre épingle du jeu, n'abandonnez pas, ne vous découragez pas, soyez celles et ceux qui construiront et développeront notre pays et notre démocratie et non celles et ceux qui subiront...

Bonne chance à vous toutes et tous dans cette grande aventure... »

Comme indiqué dans l'invitation qui leur est parvenue, le diplôme et le livre « Broc, village de Gruyère » leur seront remis lors de la soirée organisée conjointement avec la Paroisse le 20 janvier 2018.

Monsieur le Syndic invite les intéressés présents à se lever à l'appel de leur nom, et l'Assemblée de les applaudir.

3. BUDGETS 2018 : RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

3.1 FOYER « LA ROSE DES VENTS »

3.1.1 FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic relève que le budget 2018 est le fruit d'une gestion attentive de la part de la Direction du foyer et de la Commission de direction. Il est équilibré et a été établi en évaluant les charges et les recettes avec la prudence et la rigueur requises. La bonne stabilité financière de l'établissement va de ce fait pouvoir se confirmer encore l'année prochaine.

Il invite Monsieur Claude Cretton, responsable des finances et président de la Commission de direction du foyer, à présenter le détail des différents éléments du budget.

FOYER LA ROSE DES VENTS

(CHF, arrondis)

Fonctionnement	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Revenus d'exploitation	5'396'858	5'239'358	5'225'681
Charges d'exploitation	5'394'659	5'239'158	5'221'232
EXCÉDENT - des revenus	2'199	200	4'449

Le budget du foyer est ventilé en trois secteurs principaux, les soins, le socio-hôtelier et le financement. Quelques informations sont fournies en outre sur les chiffres-clés.

Soins – CHF 0 (résultat équilibré)

Dans le domaine des soins, le résultat est équilibré. La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant, CHF 3'136'200, est financée d'une part par la facturation des soins de base LAMal et, d'autre part, par les taxes couvrant les frais d'accompagnement.

La variation de ces charges, comparées notamment au budget 2017 et aux comptes 2016, est dépendante du niveau de soins des résidents déterminé par des évaluations périodiques. C'est l'ensemble de ces niveaux qui définit la dotation annuelle en personnel soignant.



Socio-hôtelier – CHF 55'000 (surplus de charges)

Le secteur socio-hôtelier présente un surplus de charges de CHF 55'000. Les taxes d'hébergement en 2018 correspondent à un taux d'occupation de 99 %, soit 15'901 journées facturées. Le produit de ces taxes, soit CHF 1'635'000, est stable étant donné que le prix de pension, fixé par le Conseil d'État, est bloqué à CHF 103 par jour et par résident depuis 2013. Quant à la totalité des salaires, pour un effectif de 13 personnes équivalent plein temps, on peut constater une stabilité malgré le respect de la politique salariale cantonale en vigueur au sein de l'établissement. L'ensemble des charges augmente de 10 % par rapport aux comptes 2016.

Financement – CHF 94'000 (excédent des produits)

Le financement est bénéficiaire à hauteur de CHF 57'199. Le montant total des frais financiers issus de la comptabilité des investissements mobiliers et immobiliers sera facturé au pot commun mis en place par le RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) au 1^{er} janvier 2018. L'intégralité des frais financiers des EMS de la Gruyère ainsi que les journées hors district seront refacturés aux communes selon la règle déjà appliquée pour les soins à domicile.

Chiffres clés

Il ressort que 80 % des coûts proviennent des charges salariales et sociales, proportion quasi identique en comparaison au budget 2017. On constate en outre que les charges précitées vont s'élever en 2018 à CHF 8'183 par mois et par résident ; l'augmentation par rapport aux années précédentes a été commentée dans la présentation du secteur des soins. Cette légère hausse est confirmée dans l'effectif total du personnel en 2018, passant de 44.4 unités plein temps à fin 2016 à 45.4 unités prévues en 2018.

Résultats résumés – CHF 2'199 (excédent de produits)

La projection des résultats résumés présente un bénéfice de CHF 2'199. Il s'agit d'une situation où l'excédent de charges est couvert, encore pour l'année 2018, par les recettes des frais financiers. Le foyer a pu financer une partie importante de ses investissements par la trésorerie courante et n'est donc que faiblement endetté. De plus, des amortissements supplémentaires ont pu être réalisés depuis la construction du foyer. Ceci explique les recettes excédentaires bienvenues sur les frais financiers.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ce budget et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, le budget de fonctionnement 2018 du foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de revenus de CHF 2'199, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.1.2 INVESTISSEMENT

ACQUISITION D'UNE VOITURE AMÉNAGÉE « HANDICAPÉ » - CHF 50'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Claude Cretton, président de la Commission de direction du foyer.



Le foyer accueille de plus en plus de résidents en chaise roulante et doit régulièrement organiser des transports pour une personne isolée (visite médicale chez un spécialiste, dentiste, entrée et sortie d'hôpital, etc.), nécessitant un véhicule adapté.

Le bus actuel, homologué pour 13 places, utilisé principalement par le service d'animation et de conciergerie, ne peut être conduit que par des chauffeurs au bénéfice du permis D1 et d'une carte de qualification de conducteur obtenue et renouvelable tous les cinq ans, ceci à la suite d'une semaine de formation. Cette obligation légale implique que seuls quelques membres du personnel sont formés à la conduite de ce bus.

C'est pourquoi l'acquisition d'une voiture aménagée « handicapé », plus petite et sans contrainte d'un permis de conduire spécial, sera complémentaire au véhicule actuel et se justifie afin de répondre aux exigences de la mission du foyer, sous les aspects pratique, économique et écologique.

Le coût total de l'investissement est de CHF 50'000 et cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 5'000 sur 10 ans.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si le véhicule sera réservé au foyer ou s'il pourra être mis à disposition de personnes de la Commune en cas de nécessité.

Monsieur Claude Cretton répond que la question n'a pas été soulevée jusqu'à maintenant mais que l'on pourrait effectivement se la poser.

Monsieur le Syndic ajoute que le Conseil communal prend bonne note de l'intervention de Monsieur Jean-Marie Oberson.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 50'000 pour l'acquisition d'une voiture aménagée « handicapé » pour le foyer « La Rose des Vents » est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.1 FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic annonce que Monsieur Claude Cretton va à nouveau prendre la parole pour présenter le budget de la Commune, tout d'abord celui de fonctionnement, puis celui des investissements.

Les différents montants ont été estimés avec la plus grande attention, afin de présenter une situation reflétant au mieux la réalité. Les charges ont été analysées de manière approfondie, en tenant compte des risques qui y sont directement liés. Quant aux produits, ceux-ci ont été estimés de manière prudente, tout en privilégiant une approche réaliste.

Le résultat du budget qui découle de ces démarches est équilibré, démontrant ainsi la volonté de la Commune de tout mettre en œuvre pour maintenir la qualité du service public.

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, présente les détails de ce budget en commentant les plus grandes variations par rapport au budget 2017.



COMMUNE DE BROC

(CHF, arrondis)

Fonctionnement

Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
-------------	-------------	--------------

Revenus

Impôts	7'190'332	6'960'865	7'792'597
Taxes : eau, déchetterie	1'184'200	1'153'400	1'206'981
Piscine : entrées et autres	153'333	146'840	105'743
Forêts : produits, subventions	252'858	204'483	368'146
Administration : émoluments, etc.	35'800	34'200	35'600
Feu : taxes pompiers	111'000	105'000	111'043
Patrimoine : locations, etc.	125'950	106'000	128'819
Divers	309'953	288'162	413'446
Bénéfice sur vente terrains	-	-	245'300
Péréquation financière intercommunale	690'182	674'276	651'770
Total des revenus	10'053'607	9'673'226	11'059'447

Charges

Salaires, charges sociales	1'574'400	1'516'100	1'505'552
Charges liées et engagées (sans AICG)	5'125'072	4'884'186	4'687'866
Charges financières	873'817	903'039	911'285
Charges refacturables : (achat d'eau, STEP, etc.)	573'089	574'010	581'932
Autres	1'790'702	1'761'770	1'551'848
Total des charges	9'937'080	9'639'105	9'238'483
Réserves - augmentations	150'308	65'306	1'327'407
- diminutions	-	-	-
	10'087'388	9'704'411	10'565'890
EXCÉDENT - des revenus	-	-	493'557
- des charges	33'781	31'185	-

Le budget de fonctionnement a été établi sur les bases suivantes : analyse des budgets 2017 et comptes 2016, reprise des données de base et estimation de leur évolution, enregistrement des données transmises par l'administration cantonale et des Associations de communes (charges liées) et analyse des différentes offres ou estimations reçues pour les travaux à effectuer.

Salaires et charges sociales - CHF 1'574'400

L'augmentation des salaires prévue en 2018 s'explique essentiellement par les trois raisons suivantes :

Premièrement, l'engagement d'une nouvelle collaboratrice administrative à 100 % est nécessaire pour pallier la diminution des taux de travail de deux employées, suite à leur maternité.



Deuxièmement, un collaborateur technico-administratif sera engagé à 50 % pour assurer les tâches opérationnelles inhérentes à l'aménagement du territoire, des constructions, des infrastructures et des routes. Notre système de milice a atteint depuis longtemps ses limites dans les dicastères concernés. Le volume de travail, le suivi des chantiers, la complexité des dossiers, mais aussi les lois et directives toujours plus pointues relatives à ces domaines exigent des compétences et du temps que seuls des professionnels peuvent assumer. Il s'agit de soulager de manière durable les conseillers communaux de milice en place.

Troisièmement, les salaires globaux sont influencés par la modification de la gestion des comptabilités du service des curatelles de la Haute-Gruyère et de l'accueil extrascolaire Timoun, mais cette augmentation est réimputée à ces deux services.

La répartition par secteur montre les différentes charges liées à chaque domaine. L'administration représentera en 2018 37 % des charges salariales, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente, pour les raisons évoquées précédemment.

Charges liées cantonales – CHF 2'799'147

D'une manière générale, les charges liées cantonales 2018, basées sur la population établie au 31.12.2016, sont en progression. Une des raisons est l'augmentation de notre population, passée de 2'506 à 2'632 personnes, soit 126 de plus.

Les charges ayant particulièrement augmenté sont celles liées au secteur social, soit + 6.1 % par rapport au budget 2017, ainsi que le fonds cantonal de l'emploi et la participation aux infrastructures ferroviaires des TPF, avec une augmentation pour ce secteur de 12.9 %.

Les frais de conservatoire ont, quant à eux, diminué, le nombre de musiciens inscrits auprès de cette institution étant en régression.

Charges liées : associations de communes – CHF 1'989'025

Les charges inhérentes aux diverses associations de communes, dépendant de la population, augmentent également.

Le cycle d'orientation, suite à l'intégration des charges de fonctionnement du nouveau CO de Riaz, augmente de 12.2 %. L'amortissement du CO de Riaz sera effectif à partir de 2019.

Au niveau médical par contre, la baisse est une résultante provenant du fait que les charges liées au bâtiment de l'Hôpital de Riaz sont entièrement payées en 2017, en avance de plusieurs années sur les prévisions de départ, et n'impactent donc plus le budget 2018.

Il est à noter également la reprise de la gestion des ambulances par la nouvelle Association intercommunale « Ambulances Sud », auparavant assurée par l'Hôpital fribourgeois.

Dans le domaine social, l'augmentation est également fortement marquée au niveau des associations de communes, avec une augmentation de près de 10 %.

Enfin, le service des curatelles ayant adapté sa méthode de calcul des frais administratifs, le coût par habitant s'élève désormais à CHF 36.83, en progression de 12 %, ce qui implique une augmentation des charges à répartir entre les différentes communes.

Charges diverses engagées – CHF 336'900

Dans les charges engagées, celles liées aux associations diverses sont en diminution au niveau du syndicat du chemin du Motélon et des associations d'endiguements, qui n'ont pas prévu de travaux mis à part les entretiens habituels.



Les aides diverses restent stables, notamment au niveau de l'accueil extrascolaire et de la petite enfance.

La récapitulation de toutes les charges liées et engagées présente finalement une augmentation moyenne de 5 % par rapport au budget 2017 et 9 % par rapport aux comptes 2016.

Les impôts directs encaissés couvrent les charges liées. Celles-ci représentent le 95 % de l'impôt direct des personnes physiques, alors que l'expérience des dernières années montre une couverture nettement meilleure au niveau des comptes, les rentrées fiscales étant meilleures que budgétisées, notamment par mesure de prudence.

En résumé, les charges liées cantonales et celles des associations de communes sont en augmentation, tandis que les charges engagées au niveau communal sont plutôt en régression.

La population a, elle aussi, évolué à la hausse, passant de 2'500 personnes à 2'632 en trois ans.

Piscine – CHF 130'340 (perte nette)

Au niveau des infrastructures, la piscine affiche une perte nette finale stable. Les recettes, estimées selon la moyenne des cinq dernières années, sont identiques.

Quant aux charges d'entretien, celles-ci comprennent divers travaux dépendant du vieillissement des installations. Ces travaux ne seront exécutés qu'en cas de nécessité, l'avenir de notre piscine communale étant incertain.

De plus, le rapport d'expertise établi par le service des denrées alimentaires engendre diverses mises à jour, comme le raccordement des pédiluves.

Édilité, routes et trottoirs – CHF 660'718

Les frais du personnel de l'édilité sont répartis selon les heures effectuées l'année précédente, ce qui engendre des différences par secteurs.

Au niveau de l'éclairage, une révision des mâts est prévue sur plusieurs années, afin d'en assurer la sécurité.

L'entretien des routes comprend, outre les divers travaux annuels, la pose du tapis définitif à la route de la Côte Sud, la création de cinq places de parc à la route du Larret, l'abaissement de trottoirs à la rue Alexandre Cailler ainsi que la mise en zone 30 à la rue du Château.

L'entretien des sentiers, parcs et zones de loisirs comprend également la remise en état de la place de jeu Ammann.

Approvisionnement en eau – CHF 39'141 (excédent de recettes)

L'approvisionnement en eau n'apporte pas de commentaires particuliers. Les recettes restent stables, tandis que les charges diminuent légèrement, notamment au niveau des charges financières.

Cela permet un meilleur approvisionnement de la réserve.

Épuration des eaux – CHF 91'767 (excédent de recettes)

Le chapitre de l'épuration des eaux laisse apparaître une augmentation des recettes. En effet, celles-ci ont été réestimées selon les comptes 2016.

Les charges restent stables, présentant des amortissements moins élevés.

L'attribution aux différentes réserves de l'épuration est également en augmentation par rapport au budget 2017.



Gestion des déchets – CHF 61'005 (excédent de charges)

La gestion des déchets présente des recettes en légère baisse, notamment au niveau des taxes au sac.

Les charges d'exploitation augmentent en raison de l'engagement d'une personne supplémentaire, en remplacement d'un employé en incapacité de travail.

La couverture des dépenses est autofinancée à raison de 79 %, norme comprise dans la fourchette imposée par le service des communes, dont le minimum est de 70 %.

Forêts – CHF 27'088 (excédent de charges)

Le budget forestier présente dans l'ensemble une situation nettement améliorée par rapport à celui de 2017, les dépenses étant couvertes à hauteur de 90 % par les recettes.

Les recettes augmentent de 23.7 %, grâce au nouveau programme de subvention des coupes établi pour quatre ans, et débutant en 2018. Les ventes et les subventions en sont directement impactées.

Quant aux charges, elles diminuent globalement malgré l'augmentation des frais directement liés aux coupes de bois, comme le débardage ou les charges de personnel. Cela provient d'une diminution des frais de personnel provenant d'autres corporations forestières.

Impôts – CHF 7'035'332 (produit)

L'impôt sur le revenu a été estimé selon les informations reçues du service des contributions, mais également sur l'évolution des comptes des dernières années. La prudence concernant l'évolution des revenus des personnes physiques a été appliquée.

L'impôt sur les prestations en capital a été estimé selon les comptes 2016. Cette contribution étant non périodique, il est difficile d'estimer quels en seront les bénéficiaires en 2018.

Enfin, le bénéfice des personnes morales est estimé de manière encore plus prudente, malgré une année 2016 très favorable. En effet, les autorités cantonales elles-mêmes ont été surprises d'une telle évolution au niveau cantonal, qui se répercute également sur les rentrées fiscales communales. De plus, dans la même période, le service cantonal des contributions a récupéré une partie de son retard en termes de taxation.

Le suivi des entreprises permet de déterminer leur évolution. Actuellement, 112 entreprises sont enregistrées sur le sol brocois.

En termes de nombre d'entreprises, le secteur tertiaire est plus important que le secteur secondaire. Par contre, en termes de rentrées fiscales, le secteur secondaire est beaucoup plus important. Comme les entreprises de ce secteur ont plus d'influence financière sur nos revenus, il est judicieux de budgétiser leurs rentrées fiscales avec une extrême prudence, les investissements pouvant prêter rapidement leurs bénéfices et ainsi diminuer nos recettes.

Par conséquent, le budget impôts sur le bénéfice des personnes morales 2018 représente environ la moitié de leurs rentrées fiscales 2016.

Dans l'assistance, Monsieur William Horner mentionne qu'il a pris note de l'explication concernant la particularité de l'imposition des personnes morales. Cependant, il demande si une société en particulier a été concernée par le rattrapage en question.

Monsieur Claude Cretton répond par la négative.



Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières – CHF 763'817

Les intérêts et amortissements prévus en 2018 sont en baisse, les derniers exercices ayant permis le financement des investissements prévus sans avoir eu recours à de nouveaux emprunts.

Patrimoine – CHF 42'900 (excédent de charges)

Les recettes ont été réévaluées selon les comptes 2016, en tenant compte des revenus de servitudes dans les autres produits.

Les charges des chalets et pâturages comprennent des travaux à effectuer aux chalets des Monts de Joux, des Poutes Paluds Dessous, des Poyets, du Gillerby et des Grosses Ciernes.

Le fait de regrouper ces travaux permet d'obtenir des subventions aux niveaux cantonal et fédéral ; celles-ci sont allouées uniquement à partir d'un montant total de CHF 40'000 de travaux. Le montant de la subvention apparaît dans les recettes.

Les autres charges proviennent de travaux à effectuer sur différents bâtiments, comme la démolition de la grange du Praly, derrière Les Marches, pour des raisons de sécurité, ainsi que la réfection de la toiture des anciens bâtiments militaires construits sur terrain communal et acquis dernièrement dans le cadre de la délégation de compétence.

Autres charges – CHF 796'002

Ce poste résume toutes les charges qui n'ont pas encore été évoquées.

Une diminution des charges de l'administration générale est à noter tandis que la mise en place du contrôle de stationnement avec les amendes y relatives laisse apparaître un montant plus important. Les frais liés à la société externe chargée d'amender les contrevenants sont comptabilisés dans ce poste, alors qu'ils avaient été estimés dans les charges de personnel en 2017, pour l'engagement de personnel communal supplémentaire, solution qui n'avait finalement pas été retenue.

Les autres augmentations proviennent de la protection civile (mise en conformité électrique et assainissement sanitaire des locaux), du cimetière (création d'un chemin en pavés) et enfin de l'énergie (analyse énergétique des bâtiments communaux et mise en œuvre d'actions de promotions des énergies nouvelles).

Les charges liées représentent plus de la moitié des charges communales.

Autres revenus – CHF 429'753

Les revenus non mentionnés précédemment sont inscrits dans cette rubrique. Un nouveau poste relatif aux recettes occasionnées par les amendes a été créé.

Tableau général des revenus

Les recettes d'impôts, représentant le 72 % des revenus communaux, ont été estimées dans la même proportion que l'année précédente. La péréquation financière, deuxième source de recettes, est également chiffrée dans le même ordre de grandeur, soit 7 %.

La différence entre les charges et les produits projetés laisse apparaître un excédent de charges de CHF 33'781, ce qui permet de présenter un budget équilibré, tout en étant prudent dans l'appréciation des recettes.

L'établissement d'un budget requiert beaucoup d'attention et de prudence, tout en assurant la mise à disposition de bonnes infrastructures et services publics.



Monsieur Claude Cretton remercie la caissière communale pour son excellent travail, ainsi que tous ses collègues pour leur disponibilité et leur professionnalisme lors de l'établissement de ce budget 2018, soumis à approbation.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ce budget et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, le budget de fonctionnement 2018 de la Commune de Broc, présentant un excédent de charges de CHF 33'781, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.2 INVESTISSEMENTS - RÉALISATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RUE DU PRIEURÉ / RTE DES MARCHES - CHF 800'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des routes notamment.

Dans le cadre du réaménagement de la traversée de la localité de Broc, le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieur afin d'analyser la situation de ce carrefour. Ce projet d'étude a fait suite à l'investissement présenté à l'Assemblée communale de juin 2016.

Au débouché de la route des Marches vers la route cantonale, les études de trafic démontrent un encombrement conséquent sur la route des Marches avec des temps d'attente élevés aux heures de pointe.

En effet, face à la densification du secteur de la Côte Sud et du quartier des Chenevières, concrétisée par la construction de nouvelles habitations et du futur complexe sportif à venir, l'augmentation du trafic de cette bifurcation, assistée actuellement par un miroir, devient problématique sur le plan de la sécurité. La construction d'un giratoire est la seule solution pour pallier cette situation.

Les principaux objectifs du réaménagement du carrefour en giratoire sont :

- augmenter la sécurité de tous les usagers de la route, véhicules automobiles, vélos et piétons, en créant des voies de trafic et trottoirs à cet endroit. Un passage pour piétons à travers la rue du Prieuré fait partie du projet.
- diminuer la vitesse du trafic motorisé dès l'entrée de village et sur la descente de la rue du Prieuré.
- assurer un flux de trafic fluide depuis la plaine des Marches.

L'aménagement du giratoire devra tenir compte des éléments suivants :

- l'élargissement des trottoirs destiné à renforcer la sécurité générale des usagers, les piétons et les cyclistes.
- la construction d'un mur de soutènement au moyen d'enrochements réguliers sur le talus d'entrée de la localité.
- l'assainissement et/ou la création de conduites souterraines (synergie de la mise en séparatif du quartier du Prieuré, Groupe E, etc.).
- un concept paysager assurant son intégration par rapport au bien culturel d'importance que représente le Château d'En Bas.



Les phases finales du projet prévues pour 2018 sont la mise à l'enquête du projet, l'établissement du dossier d'appel d'offres au mois de mai et la réalisation de l'ouvrage en automne.

Le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée la réalisation et le financement des mesures et aménagements nécessaires à la réalisation de ce giratoire, pour un montant des travaux devisés à CHF 800'000, TTC, déduction faite d'une participation cantonale (couche de roulement) de CHF 50'000.

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 48'000.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 800'000 pour la réalisation d'un giratoire au carrefour de la rue du Prieuré / route des Marches est accepté par l'Assemblée à main levée avec un avis contraire.

3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.2 INVESTISSEMENTS – ACHAT D'UNE BALAYEUSE : CHF 170'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Kevin Menoud, conseiller communal en charge de l'édilité.

La balayeuse actuelle a été achetée en 2002. Après 15 ans de service, ce véhicule est à bout de souffle et montre des signes de fatigue évidents. Il ne remplit plus les attentes de notre service de l'édilité. Depuis le début de cette année, la puissance d'aspiration requise n'est plus disponible, le remplacement de la pompe hydraulique principale étant indispensable. De plus, le système de freinage n'est plus efficace et devient dangereux, le joint de culasse doit être changé et le circuit d'alimentation diesel souffre d'entrées d'air posant des problèmes récurrents de démarrage.

Nous sommes donc au-devant d'une révision importante et onéreuse qui n'est plus justifiable, autant sur les plans technique, sécuritaire que financier.

Au vu de ce qui précède, il est proposé l'achat d'une nouvelle balayeuse représentant un investissement maximal de CHF 170'000. Des offres, avec reprise de l'ancienne machine, sont en cours de négociation.

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 28'900.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 170'000 pour l'achat d'une balayeuse est accepté à l'unanimité par l'Assemblée à main levée.



3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.3 PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'établissement de la planification financière est imposé par la Constitution du canton de Fribourg. C'est un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la Commune, à la fois pour le Conseil communal mais aussi pour l'Assemblée communale.

La planification financière est également un outil de communication et d'aide à la décision mais il ne s'agit pas d'un budget. C'est une prévision à cinq ans qui précise les incidences financières des décisions passées et des choix futurs. Traitant d'éléments à venir et, par conséquent inconnus, la planification financière comporte naturellement une part d'incertitude. Il serait utopique de croire à des prévisions exactes. Elle doit être présentée une fois par année à l'Assemblée communale pour information. Celle-ci a été établie avec la plus grande prudence, afin de permettre une analyse critique de la situation financière la plus défavorable. En effet, aussi bien les dépenses que les recettes ont été estimées dans leur situation la moins favorable.

Malgré cela, elle démontre que les investissements prévus à moyen terme pourront être réalisés, soit grâce à nos disponibilités, soit en réalisant des emprunts, qui ont pu être évités ces dernières années.

La comparaison avec les données reçues du Service des communes montre que la situation correspond aux possibilités communales en matière d'investissements.

La planification des charges est basée sur celles des années précédentes et tient compte des différentes prévisions connues à ce jour. Les principales dépenses sont :

- dans le domaine de la santé, la prise en charge des prestations complémentaires par les communes dès 2019
- dans le domaine de l'enseignement :
 - les effets de la nouvelle loi scolaire dès 2018
 - les charges liées aux investissements et fonctionnement du futur CO de Riaz
- dans le domaine des finances et impôts, les charges financières liées à la construction du complexe sportif, en supplément des charges financières des autres investissements.

Au niveau des recettes, les chiffres des dernières années ont également servi de base, pour lesquels les impacts suivants ont été pris en considération :

- dans le domaine de l'enseignement, ceux de la nouvelle loi scolaire
- dans le domaine des finances et impôts, ceux de la future loi sur l'imposition des entreprises ont été diminués, puisqu'ils limiteront les rentrées fiscales.

La marge nette d'autofinancement devient négative pour les années à venir. Pour pallier ce manque, les liquidités disponibles accumulées lors des derniers exercices seront utilisées.

Les importantes charges d'investissements seront quant à elles compensées dans un premier temps par les liquidités disponibles, puis par des emprunts, notamment ceux liés au complexe sportif. La répartition au fil des années se fera en fonction des besoins.

Le service des communes estime notre capacité d'investissements à plus de 23 millions de francs, ce qui couvre le besoin en investissements estimé à 20 millions. Cela conforte le fait que les futurs projets sont en adéquation avec la capacité actuelle.

Le détail des différents investissements montre le souci de maintenir les infrastructures communales en état, incluant également la réalisation de la traversée du village et la réfection de routes secondaires.

Différentes mises en conformité exigées du point de vue légal sont également prévues, dans le délai imparti par la loi, notamment pour les décharges et les abris de bus.

Enfin, l'avenir de la piscine a été pris en compte entièrement au niveau communal, bien qu'une intégration au niveau de l'ARG soit une option, ce qui diminuerait les charges.



La plupart des projets nécessitent encore une analyse approfondie, et ceux-ci seront soumis naturellement au vote de l'Assemblée le moment venu.

En conclusion, le Conseil communal vous a présenté une situation complète et réaliste de l'avenir financier à moyen terme, il reste naturellement attentif au suivi quotidien des dépenses.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire.

Afin de compléter l'effectif de la commission d'aménagement, Monsieur Jean-Marc Horner propose d'élire Monsieur Jean-Claude Gendre au sein de cette dernière.

Après avoir demandé à l'Assemblée si quelqu'un d'autre se propose pour ce poste, le Conseil communal propose d'accepter l'élection de Monsieur Gendre.

La parole n'étant pas demandée, soumise au vote, l'élection de Monsieur Jean-Claude Gendre au sein de la commission d'aménagement est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5. DIVERS

CHANGEMENTS AU NIVEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Syndic relève quelques changements intervenus au niveau du personnel communal durant l'année 2017 :

Fin d'activité

- Monsieur Marc Sonney, de Broc, après 25 années de services en tant que forestier-bûcheron, au 31.03.2017.

Début d'activité

- Madame Mélanie Marcuet, de Botterens, qui a obtenu avec succès son CFC d'employée de commerce en juillet et qui est actuellement au bénéfice d'un contrat à durée déterminée au sein de notre administration afin de compléter l'effectif durant le congé maternité de notre secrétaire communale, Madame Anette Cetinjanin Leuzinger.
- Madame Karine Favre, de Broc, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, qui complète notre effectif administratif dans le domaine des constructions depuis fin septembre et durant le congé maternité de notre secrétaire communale.
- Monsieur Elias Fallegger, de Jaun, au poste de forestier-bûcheron.
- Messieurs Michaël Odin et Christophe Massmunster, employés à la déchetterie.
- Madame Alexia Magnin, de Broc, qui a débuté son apprentissage d'employée de commerce en août, auprès de notre administration.
- Monsieur André Filipe Primo Nogueira, de Bulle, qui a débuté son apprentissage d'employé de commerce en août, auprès du service des curatelles Haute-Gruyère.

Il est à noter que la gestion du personnel de l'accueil extrascolaire « Timoun », composé de sept personnes, a été reprise par la Commune au mois de juillet.



ABONNEMENTS CFF

Comme les années précédentes, la Commune, associée à la Paroisse, met à disposition de la collectivité deux abonnements de transports CFF. Le succès de ces billets n'est plus à démontrer et c'est tout naturellement que nous renouvelons ce service. Au vu de la hausse constante des prix des CFF, l'abonnement passe de CHF 40 à CHF 42 comme l'ont déjà fait les autres communes proposant ce service.

La disponibilité des cartes est consultable sur notre site Internet www.broc.ch. Durant la fermeture des bureaux, en cette fin d'année, les abonnements seront vendus auprès de l'administration communale de Riaz.

FERMETURE HABITUELLE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale et les services communaux seront fermés du lundi 25 décembre au dimanche 7 janvier ; la reprise est fixée au lundi 8 janvier 2018.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETTERIE

Au regard du calendrier de fin d'année, le ramassage des ordures ménagères et les horaires d'ouverture de la déchetterie demeurent inchangés.

VENTE DE SAPINS DE NOËL ET BOIS DE FEU

La traditionnelle vente des sapins de Noël de la Commune est prévue le samedi 16 décembre, de 10h à 12h, au bâtiment des services communaux.

De plus, le service des forêts peut vous fournir en bois de feu coupé prêt à l'emploi à des prix concurrentiels. Si vous êtes intéressés, adressez-vous directement à nos forestiers ou à notre secrétariat communal.

PISCINE COMMUNALE EN PLEIN AIR – SAISON 2018 – POSTES AU CONCOURS

En vue de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale 2018, les postes vacants sont : gardien, aide-gardien et caissier. Les candidatures doivent être adressées au secrétariat communal par poste ou par e-mail à l'adresse commune@broc.ch. Les cahiers des charges peuvent être obtenus auprès de notre secrétariat communal ou consultés sur le site internet de la Commune. Les dossiers seront traités selon l'ordre d'arrivée et les engagements validés au fur et à mesure.

PLACE DE JEU « AMMANN »

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Kevin Menoud, conseiller communal en charge de l'édilité et de l'embellissement, afin de nous présenter le projet en question.

La place de jeu « Ammann » actuelle est vieillissante et obsolète. Les jeux ne correspondent plus aux normes de sécurité et la Commune engage sa responsabilité en cas d'accident. L'ancienne route adjacente, condamnée, est dans un état de délabrement avancé.

Des enfants, des personnes âgées du foyer, des touristes ainsi que d'autres personnes de passage s'arrêtent régulièrement pour profiter de la tranquillité de l'endroit. Le village est en continuelle expansion et il est indispensable d'y garder un endroit de verdure et de détente.

Broc présente un attrait touristique non négligeable, avec plus de 400'000 visiteurs/an à la Maison Cailler. Broc est connu au-delà de nos frontières et il est donc important de présenter une image agréable et attirante de notre village.

Pour ces raisons, il est important et indispensable de transformer cette place de jeu en un espace de vie convivial. Celui-ci sera conçu comme un projet commun entre la Commune et la société de jeunesse de Broc.

En effet, suite au bon résultat effectué lors des Rencontres des Jeunesses Gruériennes à Broc en 2014, le comité d'organisation avait fait don d'un montant de CHF 50'000 pour



permettre à la Commune de réaliser un projet favorisant la jeunesse. C'est donc l'occasion d'utiliser ces fonds dans une création qui leur sera dédiée.

D'autre part, afin de rendre ce projet abordable, différentes réserves seront également utilisées, notamment une part du fonds d'embellissement du village, alimenté grâce à nos fournisseurs, ainsi qu'un montant issu de la contribution de l'entreprise Nestlé aux infrastructures communales. Enfin, afin de limiter les coûts de ces travaux, nos employés communaux effectueront toutes les tâches entrant dans leurs compétences.

DÉMISSION DE MONSIEUR BERNARD RABOUD DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL « DÉMOUSTICATION »

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal et nouveau président dudit groupe.

Monsieur Horner nous informe que, dans sa lettre du 25 juillet 2017, Monsieur Bernard Raboud a fait part de sa démission au 1^{er} septembre de cette année de la présidence du groupe de travail « Démoustication de la zone amont du Lac de la Gruyère ». Monsieur Raboud a occupé ce poste depuis sa création, le 1^{er} février 1995, et a rempli sa mission avec succès durant plus de 20 ans. Le Conseil communal souhaite le remercier pour son grand engagement et son important investissement, avant de marquer formellement son départ au début de l'année 2018.

PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) - RÉVISION

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, pour la présentation de la révision du PAL.

Le plan d'aménagement local (PAL), comme son nom l'indique, sert à planifier et cadrer les aménagements sur le territoire communal. C'est une obligation légale, mais aussi et surtout un outil de développement. De prime abord, ce document est relativement abstrait, mais il sert à chapeauter d'autres documents beaucoup plus concrets, tels que :

- plans directeurs divers (utilisation du sol, équipements, transports, etc.)
- plan d'aménagement des zones
- règlement communal d'urbanisme

L'actuel PAL de la Commune de Broc a été approuvé de manière partielle en février 2017 par les instances cantonales, avec diverses réserves. Les adaptations apportées, suite à cette approbation partielle, ont été mises à l'enquête le 24 novembre dernier, pour une durée de 30 jours, soit jusqu'au 8 janvier 2018, en tenant compte des jours fériés.

I Plan directeur communal

Un certain nombre de modifications sont apportées au plan directeur communal (PDCoM) :

1 Périmètre de la zone à bâtir

Le périmètre de la zone à bâtir, mentionné au PDCoM, est adapté à l'évolution des zones à bâtir sur le PAZ (plan d'aménagement des zones).

2 Corridors à faune

Les corridors à faune d'importance régionale et locale sont adaptés en fonction des informations figurant sur le site cartographique de l'État.



3 Réseau routier

- a/ Dans le cadre de la mise à l'écartement normal de la voie de chemin de fer entre Bulle et Broc-Fabrique, le niveau du tronçon entre la gare de Broc et celle de Broc-Fabrique va être modifié, et la voie passera sous la route des Moulins. Cette modification permettra d'accéder à l'art. 213 RF directement depuis la route des Moulins au lieu d'y accéder depuis la route du Biffé.
- b/ Dans la légende du PDCOM, la mention des distances à l'axe des routes est supprimée, conformément à la décision d'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Le réseau de cyclotourisme balisé est complété par le chemin le long du lac de la Gruyère.

II Plan d'affectation des zones

Un certain nombre de modifications sont apportées au plan d'affectation des zones :

Mise en zone à bâtir

Station d'épuration

En collaboration avec les services de l'État, il a été admis le principe d'étendre la zone spéciale pour l'agrandissement futur de la STEP, en réduisant le périmètre de la zone de protection de la nature et de l'aire forestière.

Adaptation du plan d'aménagement des zones (PAZ)

Une adaptation de la limite entre deux zones a été effectuée, afin que deux parcelles contiguës appartenant au même propriétaire puissent être traitées de la même manière. Ainsi les art. 193 et 194 RF sont désormais tous deux en zone de bourg.

Le PAZ est complété avec différentes informations, notamment en ce qui concerne les sites pollués et les dangers naturels.

L'accès au secteur Biffé est désormais possible depuis la route des Moulins ; son périmètre en est par conséquent réduit.

Dans le cadre de l'approbation de révision générale, la DAEC a demandé que les plans d'aménagement de détail (PAD) "Côte Sud" et "Résidence Côte Sud" soient adaptés à la LATeC, au ReLATeC et à l'AIHC. Compte tenu du fait que ces deux PAD sont complètement réalisés, le Conseil communal a examiné la pertinence de leur abrogation ainsi que leur adaptation.

Il ressort de cet examen que seuls les espaces non constructibles et les zones de verdure méritent d'être conservés. Dans ces conditions, le Conseil communal a décidé d'abroger ces deux PAD mais, afin d'éviter que les secteurs qui étaient non constructibles dans les PAD, ne le deviennent du fait de leur abrogation, les zones de verdure des PAD deviennent des zones libres du PAZ et les secteurs non constructibles sont intégrés dans un périmètre à prescriptions particulières ne permettant pas de construire.

Une erreur survenue lors des adaptations effectuées entre la première et la deuxième enquête de 2011, dans le secteur Clos Tena, est corrigée.

III Règlement communal d'urbanisme (RCU)

Quelques adaptations sont apportées au RCU conformément aux conditions de la DAEC. Hormis les différents points expliqués ci-dessus, la plupart des modifications apportées sont des corrections formelles de vocabulaire.



Monsieur Jean-Marc Horner rappelle aux citoyens qu'ils ont la possibilité de consulter ce dossier auprès de l'administration communale et de la Préfecture de la Gruyère, durant les heures d'ouverture, jusqu'au 8 janvier 2018, et d'y apporter des remarques ou des propositions motivées.

Monsieur Jean-Pierre Leu demande de quelle nature était l'erreur contenue dans le PAD Côte Sud/Clos Tena. Monsieur Jean-Marc Horner répond que le PAD Clos Tena avait été abrogé mais que les indices IOS et IBUS étaient restés inscrits dans le RCU. La Commune de Broc a profité de la révision du PAL pour remédier à cette erreur.

Monsieur Jean-Marie Oberson se pose la question de savoir si la route longeant la voie ferrée étroite actuelle de Broc-Fabrique existera toujours.

Monsieur Jean-Marc Horner l'informe qu'effectivement cette route subsistera et que seul le tracé en sera modifié. Un passage sous voie pour piétons sera aménagé.

La parole, donnée à l'assistance, n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux nouveaux citoyens, aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du foyer « La Rose des Vents », au service des curatelles Haute-Gruyère, au corps de sapeurs-pompiers Grevîre, au Conseil paroissial, à son président, Monsieur Sébastien Murith, et à ses conseillères et conseillers, ainsi qu'aux membres du corps enseignant et à la rédaction de *La Vie Brocoise*.

Il remercie également les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée, de la confiance placée dans les Autorités communales et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Monsieur le Syndic lève la séance à 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



La Secrétaire e.r. :

Stéphane Sudan

Stéphanie Sudan